

CONSEIL MUNICIPAL DE CROZET
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2016 A 20H00

Présents : Mme DONZÉ Dominique, Mme JOUANNET Martine, M. ASSENARRE Louis, Mme HUISSOUD Chantal, M. DU BOIS Jérôme, M. CHANEL Michel, Mme CRESPILO Sandrine, M. DEQUENNE Bernard (présent à 20h17), M. FERRARI Antoine, M. GIROD DE L'AIN Johann, Mme JANISZEWSKI Christiane, M. VOLPI Michel, M. PINEY Henri, Mme POMMES Kathy, M. ROSERES Jean-Pierre.

Excusés : Mme DANIELSSON Carina, M. GALICHET Cédric, M. ALLIOD Patrick.

Procurations : M. GALICHET à M. ASSENARRE, M. ALLIOD à M. CHANEL.

Absents : M. GUASTALLA Guillaume.

- ORDRE DU JOUR -

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL

MAIRIE

POINT N° 1 Installation d'un nouveau conseiller municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES- PERSONNEL

POINT N° 2 Factures acquittées (annexe)

POINT N° 3 Engagements (annexe)

POINT N° 4 Décision modificative N°2 – Budget principal.

POINT N° 5 Convention d'inspection sécurité santé au travail.

ENFANCE ET JEUNESSE

POINT N° 6 Convention centre médico-social – Collège Jacques Prévert.

URBANISME

POINT N° 7 Autorisations d'urbanisme

POINT N° 8 Echange de terrain commune ZA – La Vie Châtelme.

POINT N° 9 Vente du terrain Marais Nord – BPD MARGNAN.

COMMUNE

POINT N° 10 Rapports des commissions

INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

POINT N° 11 Rapports des commissions

INFORMATIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 20h00.

M. GIROD DE L'AIN a été désigné secrétaire de séance.

OUVERTURE DE SEANCE

Mme le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence.

MAIRIE

POINT N° 1

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.

Mme le MAIRE informe le Conseil que Mme DUBOSSON-BARRILLET Isabelle a démissionné de son poste de conseillère municipale par courrier daté du 19 octobre 2016.

Mme le MAIRE précise que conformément à la réglementation, Mme DUBOSSON-BARRILLET Isabelle étant élue sur la liste « « CROZATIS TOUS UNIS POUR UN VILLAGE AUTHENTIQUE », c'est le suivant de cette liste qui est appelé à remplacer la conseillère démissionnaire.

Ainsi, M. FERRARI Antoine, suivant de la liste, se voit conférer la qualité de conseiller municipal. Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de l'installation de Monsieur FERRARI Antoine au sein du conseil municipal.

Vote : le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE de l'installation de M. FERRARI Antoine au sein du conseil municipal.**

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - PERSONNEL

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2016.

Mme le Maire soumet le compte-rendu du Conseil municipal du 1 er septembre 2016 à l'approbation de l'assemblée.

M. CHANEL demande que figure dans le compte-rendu la remarque de M. ALLIOD au sujet du chemin des Hivouettes indiquant que la sortie près du virage des 2 constructions nouvelles est dangereuse outre le fait que ces constructions amènent de la circulation supplémentaire.

Vote : le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du 6 octobre 2016.

POINT N° 2

FACTURES ACQUITTEES

Mme le Maire présente les factures acquittées.

M. PINEY demande quand est-ce que sera présenté le bilan financier de Familles rurales.

Mme JOUANNET explique la procédure DSP est en cours et qu'il est préférable d'attendre la fin de celle-ci pour effectuer la présentation de ce bilan au conseil municipal.

Mme le MAIRE précise que ce bilan sera réalisé et présenté très prochainement.

POINT N° 3

ENGAGEMENTS

Mme le Maire présente les engagements.

M. PINEY demande à quoi correspond la dépense relative à la table en béton

Mme le MAIRE indique qu'il s'agit d'une table pique-nique qui sera installée Route de la Thène, à proximité du banc.

POINT N° 4

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL.

Mme JOUANNET explique que l'annulation du permis de construire attribué à la SCI BONNY oblige la commune à restituer la taxe d'aménagement perçue d'un montant de 6963.00 €.

Cette dépense imprévue implique d'adopter une décision modificative afin de prévoir les crédits au bon article.

INVESTISSEMENT				
Chapitres / Articles	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation	Baisse	Augmentation	Baisse
10 / 10223	7 000.00 €			
021 / 2111		7 000.00 €		
TOTAL	7 000.00 €	7 000.00 €		

**Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte la décision modificative N°2 au budget principal.**

POINT N° 5

CONVENTION INSPECTION SECURITE SANTE AU TRAVAIL – CDG 01.

Mme JOUANNET explique qu'en application de l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit faire l'objet d'inspections en matière de santé et de sécurité au travail. A défaut d'un personnel qualifié en interne, cette mission est confiée à un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) mis à disposition par le Centre de gestion dans le cadre d'une convention.

En conséquence, cette convention avec le CDG 01 est à caractère obligatoire. Elle ne donne lieu à aucun coût pour les collectivités affiliées, les frais de fonctionnement étant imputés sur la cotisation additionnelle.

L'objectif des visites d'inspection est d'établir un audit concernant l'application de la réglementation dans le domaine de la santé et la sécurité au travail. Les rapports adressés à l'issue de chaque visite permettent d'alerter la collectivité sur d'éventuels non conformités ou manquements et de formuler des recommandations visant à les lever.

Vote : le Conseil Municipal, unanimité,
APPROUVE la convention inspection sécurité santé au travail avec le CDG 01.
AUTORISE Mme le Maire à la signer.

ENFANCE ET JEUNESSE

POINT N°6

Convention centre médico-social – Collège Jacques Prévert.

Mme le MAIRE expose que dans le cadre du suivi médical des élèves des écoles maternelles et primaires, le médecin et l'infirmière utiliseront des locaux situés au niveau de la vie scolaire du collège Jacques Prévert à Saint Genis Pouilly.

Dans le cadre de la convention, la commune allouera chaque année au Service de la Promotion et de la Santé en faveur des élèves une participation par enfant scolarisé sur leur commune en primaire ainsi qu'en grande section de maternelle de 0.95€. Cette participation est payable par année civile.

Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention relative au centre médico-social au collège Jacques Prévert.
AUTORISE Mme le Maire à la signer.

URBANISME

POINT N° 7

AUTORISATIONS D'URBANISME

Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision
30/09/2016	PELAZ René S/C SCP DUPONT	Route de Sergy	Division en vue de construire	27/10/2016	FAVORABLE AVEC RESERVE
08/09/2016	LANTENOIS Thomas	ZAC de La Vie Châtelme - Rue des Etangs	Construction d'un bâtiment de type artisanal (construction métallique) couvert-ouvert et de quatre cellules couvertes-ouvertes à usage de rangement de matériel.	12/10/2016	FAVORABLE AVEC RESERVE
02/09/2016	SCI IMPALA - M. LUNDIN Ian	Route d'Harée	Il s'agit de la construction d'un entrepôt pour matériel d'entretien lié à l'activité de loisirs. Les matériaux employés pour la construction seront : charpente métallique ou bois, couverture tôle aspect tulle couleur brun rouge T07 (idem haras), bardage tôle FB07 (Lavalière cf.nuancier), portail tôle beige FB07 (Lavalière cf. nuancier). Les couleurs des matériaux seront similaires au centre équestre situé au sud du projet.	11/10/2016	FAVORABLE AVEC RESERVE
02/09/2016	SCI IMPALA - M. LUNDIN Ian	Route d'Harée	Il s'agit de la construction d'un entrepôt destiné aux voitures de luxe lié à l'activité de loisirs. Les matériaux employés pour la construction seront : murs ossature bois, bardage bois horizontal teinte naturelle FhB02 (Brou de Noix : cf. nuancier mairie) (idem hôtel existant), toiture terrasse végétalisée.	11/10/2016	FAVORABLE AVEC RESERVE
30/08/2016	GONFALONIERE Giancarlo	271 chemin des Reinnets	Création d'une extension du séjour au rez-de-chaussée Création d'une extension de la chambre au 1er étage Pose d'une clôture uniquement le long du chemin des Reinnets Ajout d'un fenêtre de toit	06/10/2016	REFUS
08/06/2016	SCI RL - M. GIANNINI Lorenzo	Rue du Salève	Construction d'un garage automobile de la marque OPEL Un grand parking de 35 places s'organise autour du bâtiment	02/11/2016	REFUS
02/06/2016	SCI CHEVASSUS AGNES - Mme	1131 route de la Télécabine	Changement de destination d'un garage existant en 2 chambres d'hôtel Transformation des 2 portes de garage existantes en 2 baies vitrées	21/10/2016	FAVORABLE

POINT N° 8

ECHANGE DE TERRAINS COMMUNE – Z.A VIE CHATELME.

Mme le MAIRE demande au Conseil municipal d'approuver les échanges de terrain, tels qu'indiqués sur les plans annexés, entre la commune et les personnes suivantes :

- M. et Mme ARBEZ – GINDRE
- M. et Mme CRIBEL ; DEDINGER ; KOCH ; MEINDER
- La société PH MC

Mme le MAIRE indique que M. SUCHET de la société DAVINCHET n'a pas renvoyé les plans signés malgré plusieurs relances, que par conséquent, il est retiré du projet d'échange pour l'instant.

M. PINEY indique que pour une petite déviation de 40m², soit moins de 15 m² par propriétaire, il aurait été plus simple que les dits propriétaires acceptent de mettre leur clôture selon la situation actuelle, geste de bon sens et de compréhension.

M. PINEY précise que la Commune a vendu à cette époque à ces artisans des terrains complètement équipés pour 21 euros du M².

M. PINEY indique voter contre cet échange qui coûte de l'argent à la commune bien au-delà des 840 euros du prix d'achat de la surface concernée.

Mme le MAIRE rappelle que c'est la collectivité qui a fait une erreur à la création de la zone et qu'il convient par conséquent de régulariser la situation.

Vote : le Conseil Municipal, par 1 voix CONTRE (M.PINEY), et 16 voix POUR :

APPROUVE les échanges de terrain tels qu'indiqués sur les plans annexés avec les personnes suivantes :

- M. et Mme ARBEZ – GINDRE
- M. et Mme CRIBEL ; DEDINGER ; KOCH ; MEINDER
- La société PH MC

AUTORISE Mme le Maire à signer l'ensemble des documents formalisant ces échanges.

POINT N° 9

VENTE DU TERRAIN MARAIS NORD – SOCIETE BDP MARIGNAN

Mme le MAIRE expose au Conseil municipal qu'à la demande du conseil municipal, la société BDP MARIGNAN a présenté un projet moins conséquent à réaliser sur le terrain situé au lieu-dit « Marais Nord », d'une superficie totale de 9 855 m², cadastré section C N° 769, 771, 1876, 1878. Une nouvelle estimation par les domaines a été réalisée pour un montant de 1 600 000 € HT.

Mme le MAIRE a négocié un prix de vente de 1 750 000 € HT pour une surface totale de 3 111 m² habitables.

Mme le MAIRE précise qu'il a été convenu avec le promoteur que les deux chemins traversant la copropriété soient aménagés par le promoteur pour ensuite être rétrocédés à la commune.

Vote : le Conseil Municipal, par 3 ABSTENTIONS (Mme POMMES ; Mme HUISSOUD ; M. ALLIOD), 1 voix CONTRE (ROSERES) et 13 voix POUR :

APPROUVE la vente du terrain MARAIS NORD à la société BDP MARIGNAN.

APPROUVE le montant de 1 750 000 € HT pour le projet d'une surface de 3111 m² habitables tel que présenté lors du conseil municipal du 3 mai 2016

AUTORISE Mme le Maire à signer l'ensemble des documents formalisant cette vente.

COMMUNE

Commission enfance et jeunesse.

Mme HUISSOUD indique que l'alerte attentat-intrusion a été organisée à l'école le 13 octobre 2016. Elle précise que l'utilisation du SMS n'est pas très fiable pour déclencher l'alerte. L'alerte incendie s'est déroulée le 21 septembre 2016, tout s'est bien passé.

Mme HUISSOUD indique que des devis ont été demandés pour équiper les nouveaux locaux du centre de loisirs.

Elle indique également avoir demandé l'avis d'un conseiller pédagogique pour le tableau numérique.

INTERCOMMUNALITE ET ORGANISMES EXTERIEURS

Commission tourisme

M. DEQUENNE indique que des réunions ont été organisées pour le transfert à l'intercommunalité de la compétence tourisme dans le cadre de loi NOTRe.

M. DEQUENNE évoque le projet de fusion des associations des offices de tourisme.

Il précise que la taxe de séjour intercommunale sera mise en place au 1^{er} janvier 2018, il préconise, pour des motifs de reversement futurs à la commune, de la mettre en place dans la commune pour le mois de juillet 2017.

Mme le MAIRE informe le conseil que le vote pour l'instauration de la taxe de séjour aura lieu au conseil de décembre.

INFORMATIONS DIVERSES

M. DU BOIS indique que la belote du club des aînés aura lieu ce vendredi 4 novembre 2016.

Mme le MAIRE rappelle la cérémonie du 11 novembre à 11h30.

Prochain Conseil municipal ordinaire le 1er décembre 2016.

Séance levée à 22h30.

Affiché le : 9 novembre 2016.

**Le 9 novembre 2016.
Le Maire,
Mme DONZÉ Dominique**

